



V-LABEL

Résumé de la charte graphique

2026 | Version v02.01

Ce document est un bref aperçu. Pour des indications complètes, veuillez vous référer à la charte graphique V-Label complète.

À PROPOS

Le V-Label est une **marque déposée** et doit être reproduit à l'identique afin que l'on le reconnaisse. Il doit être apposé sur l'emballage de votre produit ou sur l'étiquette afin que le client puisse rapidement reconnaître à quelle licence et à quelle catégorie (végétarienne/végane) il appartient. En règle générale, **le logo et le Label - y compris le sous-titre de la catégorie** - doivent être faciles à lire et se démarquer en couleur. La couleur, la forme ou le texte des Labels ne peuvent pas être modifiés, sauf sur les exceptions mentionnées ci-dessous.

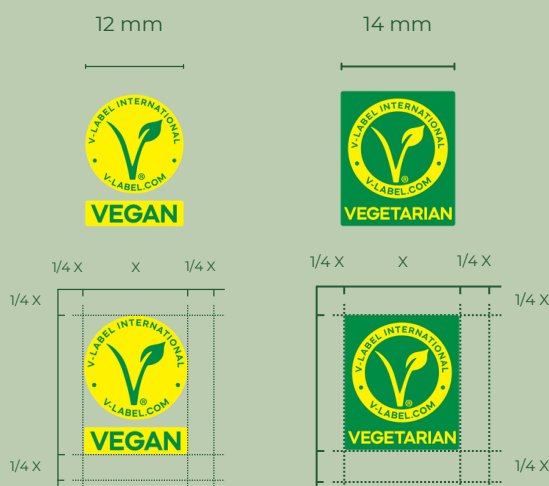
LES LABELS



ÉTAPES POUR OBTENIR LE LABEL

- 1 Enregistrez votre entreprise et **obtenez une licence** pour vos produits. Vous pouvez contacter votre concédant de licence local sur www.v-label.com.
- 2 Une fois la licence obtenue, notre concédant local partagera avec vous les **chartes graphiques** des Labels.
- 3 **Ajoutez le Label** sur votre produit et sur l'emballage. Assurez-vous de suivre les indications de ce guide pour une utilisation correcte.
- 4 **Envoyez la mise en page de l'emballage/BAT** au concédant local et attendez son approbation avant l'impression. Vous devrez peut-être procéder à quelques ajustements pour éviter toute violation de la charte graphique.
- 5 Une fois la validation reçue, vous pouvez utiliser **le Label sur les emballages et dans vos supports marketing**, sauf indication contraire de votre concédant de licence local.

APPLICATION



Taille et distance minimales

La taille minimale du cercle est de 12 mm pour les Labels véganes et végétariens. Cela signifie que la largeur minimale du Label végétarien carré (bordures extérieures) est de 14 mm.

Nous recommandons une zone d'exclusion (marge autour du Label) équivalente à un quart de la largeur du Label, sur tous les côtés. Il est conseillé de ne pas placer de texte, d'images ou autre ajout visuel dans cette marge. Aucun chevauchement (total ou partiel) n'est autorisé.

Charte couleur

Les Labels doivent être présentés exclusivement dans les couleurs indiquées ci-dessous.

Sea Green Pantone 356 C	Canary Process Yellow C
CMYK 100/0/100/20 RGB 0/140/68 HEX #008c44	CMYK 0/0/100/0 RGB 255/242/0 HEX #ffff00

Fonds similaires

Si la couleur de l'emballage est similaire (par exemple, si le rapport de contraste est inférieur à 2.5:1) à celle de l'arrière-plan du Label (jaune pour le Label « vegan » et vert pour le Label « végétarien »), il convient d'utiliser la version encadrée ou monochrome du Label correspondant.



Labels monochromes



S'il n'est pas possible d'imprimer le Label dans les couleurs définies, des motifs monochromes peuvent être utilisés. L'inversion des couleurs (image négative) n'est autorisée pour aucun des Labels.

Les contours du Label « vegan » monochrome peuvent être d'une autre couleur, mais nous recommandons de choisir une couleur ayant un contraste d'au moins 2.5:1 par rapport à l'arrière-plan, afin de garantir sa visibilité.

Pour les produits avec le Label « Vegetarian », aucune modification ne peut être apportée au design monochrome ni à ses couleurs. Il doit toujours être en noir et blanc. Sur un fond sombre, le Label en noir et blanc avec une bordure blanche doit être utilisé.

RESTRICTIONS LÉGALES

-  **Propriété :** Le « V avec la feuille dans le coin supérieur droit », le logo V-Label et les Labels sont des marques déposées et sont la propriété du V-Label GmbH et du V-Label Italia srl. Tous les droits sont réservés.
-  **Utilisation autorisée et contextuelle :** seuls les produits qui ont été vérifiés et approuvés par un concédant de licence V-Label et pour lesquels un certificat de licence valide est disponible peuvent afficher les Labels sur l'emballage ou dans les supports marketing. Seul le Label correspondant à chaque produit (végane ou végétarien) peut être utilisé.
-  **Intégrité de la marque :** le Label doit être utilisé tel qu'il est fourni, sans altération, modification ou distorsion, afin de préserver l'intégrité et la reconnaissance de la marque. La modification du logo ou des étiquettes V-Label et leur utilisation d'une manière non approuvée par ces directives, et sans l'approbation explicite du concédant, sont interdites et peuvent entraîner des dommages financiers.
-  **Contrefaçon :** prétendre ou insinuer qu'un produit est sous licence V-Label sans avoir terminé le processus de certification ou après l'expiration ou la révocation de la licence, ou utiliser directement un Label sur des produits qui n'ont pas suivi le processus de certification et n'ont pas été vérifiés comme répondant aux normes pour les produits véganes ou végétariens définies par le V-Label, sont considérés comme une contrefaçon. Les conséquences d'une contrefaçon peuvent inclure des poursuites judiciaires contre la partie contrevenante, des dommages financiers et des ordres de cesser l'utilisation non autorisée.
-  **Mentions et illustrations environnementales :** le V-Label atteste de la composition végétane ou végétarienne d'un produit, et non ses avantages environnementaux ou sociaux, tels que le bien-être animal. Les mentions environnementales ou relatives au bien-être animal, qu'il s'agisse de termes tels que « vert », « respectueux de l'environnement » ou « haut niveau de bien-être animal », ou d'images telles que des feuilles, un globe terrestre ou des gouttes d'eau, ne doivent pas être positionnées de manière à donner l'impression de décrire ce que le Label certifie, et le Label ne doit pas être présenté de manière à suggérer un avantage environnemental ou social. Son champ d'application ne doit pas être étendu au-delà du produit spécifique labellisé de manière à suggérer que l'ensemble d'une gamme, d'une marque ou d'une entreprise a amélioré ses performances environnementales ou en matière de développement durable.

CONTACT V-LABEL BELGIQUE

ProVeg Belgium

 Steendam 84 9000 Gand Belgique	 +32 (0)9 329 68 51		Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site web : www.v-label.com ou contacter votre concédant de licence local.
	vlabel.be@proveg.org		